



Procès verbal de l'assemblée générale du lundi 14 mars 2016

Personnes présentes :

Madame C .GALINIE, chef de cabinet, représentant madame la Préfète des Hautes Pyrénées,
Monsieur G.TREMEGE, Maire de Tarbes,
Monsieur M.DELMAS-GOYON, Président du tribunal de grande instance de Tarbes,
Monsieur E.SERFASS, Procureur de la république,
Madame A.SERVAT, Substitut du Procureur,
Monsieur L.COINDREAU, Directeur départemental de la sécurité publique,
Capitaine N.MALEIG, représentant le Colonel T.DEPRECQ, commandant du groupement de gendarmerie des Hautes Pyrénées,
Madame I.COSTES, Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité,
Maître R.CHAUMONT, Bâtonnier de l'ordre des avocats,
Maître R.V. CALATAYUD, adjoint au Maire de Tarbes,
Madame M.LAFFONT, Présidente du C.I.D.F.F. ,
Madame la directrice de l'ADSEA 65 ,
Madame la Directrice du S.P.I.P. 65,
Madame C.BERNA, présidente du CDOF (ordre des SAGES-FEMMES),

Claire PIOUX, présidente d'Aid'Victimes, remercie les personnes présentes et fait un bilan de l'année écoulée :

Une nouvelle représentante de la société civile a rejoint l'association : Gabrielle POCRIS, ce qui porte à 12, dont 4 salariés, le nombre de personnes de l'équipe, soudée et très investie.

Grâce à la convention signée avec la Préfecture en fin d'année 2015, Aid'Victimes accueille désormais les familles des jeunes en danger de radicalisation, ce qui a entraîné le doublement des heures de présence de Julie DUPRAT-CASTELLS, psychologue et le passage à temps complet de Guillaume KULEMANN, intervenant socio-judiciaire.

Malgré l'éloignement de Paris, Aid'Victimes a pris en charge les membres de deux familles endeuillées et touchées par les attentats de novembre 2015.

Les projets d'évolution sont nombreux : EEVI (évaluation approfondie des victimes), TGD (téléphone grave danger), Justice Restaurative .

La présidente remercie chaleureusement Monsieur le Maire de Tarbes pour sa contribution au bon fonctionnement de l'association grâce à la mise à disposition des locaux, ainsi que les services du ministère de la Justice et de la Préfecture pour leurs subventions .

Bernard PREFOL, trésorier, fait un résumé rapide des activités : 1105 personnes accueillies au cours de un à 6 entretiens.

Le nouvel outil statistique proposé par l'INAVEM, « PROGEST », facilite énormément le recueil des données.

L'accueil se fait toujours principalement dans les bureaux de l'association, au BAV, dans l'enceinte du palais de justice, à Lourdes deux fois par mois, Lannemezan une fois par mois, Maubourguet, Vic à la « demande » et rendez-vous est pris la semaine prochaine avec Monsieur le Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre, afin d'étudier la possibilité d'y ouvrir une permanence.



sociation des Hautes-Pyrénées d'aide aux victimes et de médiation pénale

Aid'Victimes

Pascale SIMON, Juriste, rappelle ses missions :

-*Accueil des victimes* pour un ou plusieurs entretiens dans les locaux ou au BAV, qu'elle peut orienter vers la Psychologue ou d'autres structures extérieures .

Sur les personnes accueillies, 89 % l'ont été pour des entretiens à dominante juridique, 2/3 sont des femmes et 96 % sont majeurs.

-Sur réquisition du Procureur, elle notifie aux victimes les *classements sans suite de dossiers sensibles* et propose si le besoin s'en fait sentir une aide psychologique.

-Dans le cadre des *conventions signées avec les services de police et de gendarmerie*, ces derniers adressent à Aid'Victimes une fiche de liaison concernant toutes les victimes de violences intra-familiales , qui sont contactées par téléphone afin de leur proposer une aide et un soutien dans leurs démarches.

En 2015 Aid'Victimes a reçu 171 victimes de violences conjugales, dont 157 femmes et 14 hommes. 32 fiches de liaison ont été envoyées par la gendarmerie et 25 par la police.

-Depuis fin 2015, Pascale SIMON anime avec Guillaume KULEMANN *les groupes de responsabilisation des auteurs de violences conjugales (GRAVIC)*

Elle nous parle également des nouvelles orientations :

EEVI : évaluation approfondie de certaines victimes signalées par les services de sécurité ou le Procureur de la république, à l'issue de laquelle un rapport est transmis au parquet afin d'alimenter une « cote victime » .

TGD:dispositif qui consiste à remettre à des victimes identifiées en grand danger un téléphone mobile en liaison permanente avec un centre d'écoute. Deux téléphones sont à la disposition du Parquet de Tarbes et une convention est en attente de signature prochaine pour activer ce dispositif.

Justice restaurative : cette pratique venant principalement du Canada et des Etats Unis en est à son démarrage en France et propose à des victimes une autre forme de justice axée sur le dialogue avec les responsables des infractions .Ce dispositif très encadré demande la formation de professionnels et de bénévoles . Et il est envisagé d'embaucher peut-être une personne supplémentaire pour la mise en œuvre .

Julie DUPRAT-CASTELLS

Après un premier rendez-vous avec Pascale SIMON, les personnes peuvent être reçues par Julie les lundi et mardi après -midi, au cours d'1 ou plusieurs entretiens qui durent environ une heure.

263 entretiens ont été réalisées en 2015 pour 113 personnes reçues.

Depuis la signature de la convention avec la Préfecture 3 personnes ont été reçues, mères de jeunes en danger de radicalisation et des groupes de paroles sont organisés depuis peu, animés par elle-même et Guillaume KULEMANN, auxquels vont être conviés, s'ils le désirent, d'autres membres de ces familles (frères, sœurs, pères...)

Guillaume KULEMANN

Nous fait un exposé exhaustif sur *les médiations pénales* .

85 dossiers ont été traités au cours de l'année 2015, qui représentent 171 personnes accueillies pour 389 entretiens ;



association des Hautes-Pyrénées d'aide aux victimes et de médiation pénale

Aid'Victimes

Sur les 71 dossiers clôturés en 2015, 44 l'ont été par un accord entre les parties, soit un taux de réussite de 60 % supérieur au taux national de 55 %.

Aid'Victimes organise depuis plusieurs années des *stages de responsabilisation pour auteurs de violences intra-conjugales (GRAVIC)*.

Les participants nous sont adressés par le Parquet, Après un premier entretien avec Guillaume, qui permet de fixer le cadre, détecter un éventuel empêchement à participer à un tel groupe, 7 séances hebdomadaires de deux heures sont organisées. Les participants sont 8 au maximum et règlent à l'association la somme de 240 €,

Une attestation est délivrée à la fin du stage.

Un premier stage s'est déroulé du 4 mai au 8 juin, avec 7 participants .

Le second a débuté le 16 décembre 2015 et s'est terminé en février de cette année, avec 7 participants.

Jusqu'à cette année nous faisons animer ces sessions par des intervenants venant de l'extérieur. Désormais ce sont Pascale SIMON et Guillaume KULEMANN qui sont les animateurs.

Un prochain groupe est en train de s'organiser pour démarrer vers le mois de juin prochain.

RAPPORT FINANCIER

Les subventions ont augmenté cette année : abondement par un FIPD 2 « anti radicalisation », hausse de la subvention d'ensemble du ministère de la justice plus aide supplémentaire pour les projets EEVI et TGD.

Aid'victimes envisage de recruter une personne dans le courant de l'année 2016 afin de l'aider surtout à développer le projet de « justice restaurative » .

Enfin, selon nos statuts, le bureau doit être renouvelé après trois années d'exercice .

Ne rencontrant pas d'opposition de la part des membres du Conseil d'Administration présents dans la salle, Ses trois membres se représentent pour une nouvelle période de trois années : Claire PIOUS, présidente, Gisèle CHÂ et Bernard PREFOL, trésorier.

CONCLUSION :

L'année 2016 s'ouvre sur des perspectives d'évolution très positive mais Monsieur le Procureur nous met en garde contre le danger de fluctuation des subventions qui risque de fragiliser notre développement .

D'autre part, Monsieur le Maire de Tarbes nous fait deux remarques:

-nécessité de faire apparaître loyer et 'fluides' en coûts et subvention fictive égale en recettes et urgence d'arrêter de présenter le cumul de notre trésorerie comme résultat annuel .